



SYSTÈME DE SUIVI DU CANNABIS ET DE DEMANDE DE LICENCES :

**Guide de présentation des
rapports mensuels à l'intention
des provinces et territoires**



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Santé Canada est déterminé à protéger la vie privée des personnes en ce qui concerne les renseignements personnels et les renseignements commerciaux confidentiels qui lui sont confiés. Assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information est essentiel au processus décisionnel du gouvernement et à la prestation de services, et Santé Canada reconnaît que la protection de cette information un élément essentiel au maintien de la confiance du public envers le gouvernement. Santé Canada a mis en place un processus systématique pour protéger cette information, y compris l'identification et la catégorisation de l'information, la mise en œuvre d'une formation adéquate du personnel en matière de confidentialité ainsi que des mesures de sécurité des technologies de l'information qui consistent à restreindre l'accès, y compris le niveau d'accès, à l'information contenue dans le Système de suivi du cannabis et de demande de licence (SSCDL) aux personnes qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Des renseignements personnels ou des renseignements commerciaux confidentiels contenus dans des demandes présentées à Santé Canada peuvent être divulgués dans certains cas, en vertu des pouvoirs conférés par la loi. Par exemple, cette information peut être partagée avec Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique. La [Loi sur la statistique](#) confère à Statistique Canada le pouvoir légal d'obtenir des données administratives pour ses programmes statistiques et exige également que l'organisme maintienne la confidentialité des données recueillies.

En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et de les faire corriger. Pour en savoir plus sur vos droits ou sur nos pratiques de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels au 613-946-3179 ou à HC.privacy-vie.privee.sc@canada.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

Avertissement : Le présent document doit être lu en même temps que les articles pertinents de la Loi sur le cannabis et ses règlements ainsi que d'autres lignes directrices appropriées. En cas de contradictions entre le présent document et la Loi sur le cannabis et ses règlements, c'est cette dernière qui prévaut. En cas de contradictions entre le SSCDL et le Règlement ou les lignes directrices, ou s'il n'est pas possible d'utiliser le SSCDL, on doit communiquer avec Santé Canada afin d'obtenir de plus amples renseignements. Pour connaître les exigences établies et la terminologie, on doit se reporter au Règlement sur le cannabis et au présent guide.

Egalement disponible en français sous le titre :

Cannabis Tracking and Licensing System: Monthly Reporting Guide for Federal Licence Holders

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Santé Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Numéro de téléphone sans frais : 1-866-225-0709

Télécopieur : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : hc.publications-publications.sc@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018

Date de publication originale : le 5 septembre 2018

Date de révision : février 2019

La présente publication peut être reproduite à des fins personnelles ou internes seulement sans autorisation à condition que la source soit pleinement reconnue

Cat.: H14-262/2-2018F-PDF

ISBN: 978-0-660-27239-9

Pub.: 180181

TABLE DES MATIÈRES

1.0 BUT.....	2
2.0 CONTEXTE	2
3.0 PORTÉE.....	3
4.0 DÉFINITIONS.....	3
4.1 Interprétation des exigences de saisie des données	3
5.0 FACTEURS À CONSIDÉRER AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	6
5.1 Domaines de connaissance	6
5.2 Mesures précises préalables au rapport.....	6
6.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT	7
6.1 Option 1 : Saisie manuelle	8
6.2 Option 2 : Téléchargement du fichier	17
7.0 COMMENT APPORTER DES CORRECTIONS À UN RAPPORT PRÉCÉDEMMENT SOUMIS.....	20
8.0 FOIRE AUX QUESTIONS	20
9.0 À NOTER ÉGALEMENT	21
10.0 AIDE ET ASSISTANCE DANS LE CADRE DU SSCDL	22
ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS MENSUELS POUR DISTRIBUTEUR/DÉTAILLANT PROVINCIAL/TERRITORIAL	23

1.0 BUT

Le présent document (le « Guide ») fournit des renseignements sur le processus permettant aux autorités provinciales et territoriales de soumettre des rapports mensuels à Santé Canada, comme l'exigent la Loi sur le cannabis, son règlement et tout arrêté ministériel connexe.

2.0 CONTEXTE

La *Loi sur le cannabis* et son règlement définit, entre autres, le cadre permettant d'autoriser l'accès au cannabis et de contrôler et réglementer sa production, sa distribution et sa vente.

La surveillance de la chaîne d'approvisionnement du cannabis est une responsabilité partagée entre de nombreux ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants. L'une des responsabilités de Santé Canada est de suivre le flux de cannabis comme un moyen de prévention des activités illégales d'inversion et de détournement du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur du système réglementé. En vertu de ce système de suivi, un organisme public provincial ou territorial autorisé à vendre du cannabis ou responsable d'autoriser la vente de cannabis en vertu d'une loi provinciale.

Ce document fournit des indications sur les exigences de rapport mensuel. Afin de maintenir l'uniformité et la transparence, le présent guide sera mis à jour, selon le besoin, afin de tenir compte des modifications apportées aux politiques.

Santé Canada a d'autres documents d'orientation et des renseignements sur son site Web, qui peuvent être utilisés de pair avec le présent document afin d'aider les autorités provinciales et territoriales à soumettre leurs rapports. Le site Web est assujetti à la mise à jour et l'amélioration continues.

3.0 PORTÉE

Le présent guide s'applique aux autorités provinciales et territoriales devant présenter des rapports mensuels à Santé Canada en vertu de la *Loi sur le cannabis*, son règlement et tout arrêté ministériel connexe, couvrant les activités des personnes autorisées à vendre du cannabis en vertu d'une loi provinciale en vertu du paragraphe 69 (1) de la *Loi sur le cannabis*, ayant trait à ce qui suit :

- Distributeurs et
- Détailants

Les titulaires de licences fédérales devraient se reporter au *Système de suivi du Cannabis et de demande de licences: Guide de présentation des rapports mensuels à l'intention des titulaires de licences fédérales*.

4.0 DÉFINITIONS

Il importe de se référer à la *Loi sur le cannabis*, son règlement et tout arrêté ministériel connexe en ce qui concerne les définitions. Les définitions dans cette section sont fournies pour référence et pour davantage de clarté.

Le Système de suivi du cannabis et de demandes de licences (SSCDL) : Le nom de l'application Web et du système de gestion de cas établis et entretenus par Santé Canada par l'intermédiaire duquel les demandeurs peuvent présenter une demande de licence de cannabis qui sera délivrée par Santé Canada, et par l'entremise de laquelle les exigences de suivi mensuelles doivent être soumises.

Accès de niveau redditionnel : Désigne le niveau d'accès des personnes inscrites au SSCDL qui sont autorisées à présenter des rapports mensuels.

4.1 Interprétation des exigences de saisie des données

Les termes et les descriptions de cette section ne doivent être utilisés qu'aux fins d'interprétation des exigences de saisie des données dans le SSCDL.

Lieu : À l'égard d'un titulaire de licence, emplacement à l'usage exclusif de ce dernier et comprenant au moins un bâtiment ou une partie de bâtiment.

Produit du cannabis : Cannabis d'une seule des catégories visées à l'annexe 4 de la Loi ou tout accessoire qui contient de ce cannabis, une fois emballé et étiqueté pour la vente au détail aux consommateurs. Sont exclues de la présente définition, les drogues contenant du cannabis.

Inventaire final : Fait référence à la quantité de produits de cannabis finis. Les quantités ne concernent que le cannabis et ne doivent pas inclure d'emballage ou d'accessoires. Les catégories de cannabis qui sont peut-être des produits de cannabis sont celles qui figurent à l'annexe 4 de la *Loi sur le cannabis*. (graines, plantes, cannabis séché, cannabis frais, huile de cannabis).

Inventaire des produits non finis : Signifie la quantité de cannabis qui n'est pas une autre substance que le cannabis contenu dans un produit de cannabis. Les catégories de cannabis reflètent celles de l'inventaire de cannabis fini, en plus des « autres » catégories de cannabis ne figurant pas dans la liste de l'annexe 4 de la *Loi sur le cannabis* (p. ex., produits comestibles ou concentrés mis au point à des fins de recherche et qui ne sont pas destinés à la vente).

Inventaire à la date d'ouverture: désigne le montant figurant à l'inventaire le premier jour de la période de rapport.

Retours: Il s'agit du cannabis précédemment vendu / acheté et distribué à un autre titulaire de licence ou à un consommateur au niveau de la vente au détail et retourné par la suite. Le cannabis envoyé hors site pour être testé ou traité et retourné par la suite au même titulaire de licence devrait être enregistré en tant que distribution vers / à partir de la catégorie de licence applicable.

Détruit: Signifie du cannabis qui a été détruit sur place ou envoyé pour être détruit hors site.

Autre: Dans le contexte du mouvement du cannabis, il s'agit d'ajouts ou de réductions d'inventaire qui ne sont applicables à aucune autre catégorie. Dans le contexte du cannabis, cela signifie que les catégories de cannabis ne figurent pas dans l'annexe 4 de la Loi sur le cannabis par exemple, les produits comestibles ou concentrés développés à des fins de recherche et non destinés à la vente).

Ventes –non médical pour le distributeur / détaillant: désigne la vente de produits de cannabis à un vendeur sous autorisation provinciale. Cela peut aller d'un transformateur sous licence fédérale à un distributeur / détaillant, ou d'un distributeur / détaillant à un autre distributeur / détaillant.

Ventes - non médical en ligne: Désigne les ventes aux consommateurs au niveau de la vente au détail qui n'étaient pas présentes sur le site au moment de l'achat. Cela comprend les ventes effectuées en ligne ou par téléphone même si le produit de cannabis a été ramassé par le consommateur en magasin. Les titulaires de licences fédérales qui expédient du cannabis au

nom d'une autorité provinciale ou territoriale directement à un consommateur au niveau de la vente au détail qui a passé une commande par le biais d'un système en ligne provincial ou territorial doivent l'enregistrer comme vente en ligne non médicale directe aux consommateurs. **Le distributeur provincial / territorial n'enregistrerait pas ce type de transaction par le biais du CTLS.**

Ventes– non-médicale détaillant: Ventes aux consommateurs au niveau du commerce au détail qui étaient présents à l'emplacement au moment de l'achat.

Employés : sont des personnes qui, au cours de la période de référence, travaillaient à l'établissement chargé des rapports, quel que soit le nombre d'heures travaillées. Cela inclut les entrepreneurs et les agents.

- **Gestion** : Comprend les cadres supérieurs et intermédiaires de gestion des employés.
- **Administratif** : Comprend les employés des services financiers et des services aux entreprises, de l'administration et des services de supervision et de soutien aux employés.
- **Ventes** : Comprend les employés de la vente de détail et de gros, du service à la clientèle.
- **Production** : Comprend les employés de la supervision, de la production et du travail général.
- **Autres** : Comprend tous les autres employés.

Les symboles suivants seront utilisés tout au long du présent guide afin de souligner des renseignements précis.



Important : Renseignements clés ou de mise en garde.



Renseignements supplémentaires : Renseignements, comme des citations et des références juridiques.



Conseil : Renseignements qui pourraient être utiles au demandeur.

5.0 FACTEURS À CONSIDÉRER AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Avant l'établissement de rapports, les personnes désignées devraient bien connaître un certain nombre de domaines, afin d'être conformes à la *Loi sur le cannabis*, ses règlements et tout arrêté ministériel connexe, ainsi qu'à d'autres lois fédérales, provinciales et territoriaux. En outre, quelques activités devraient être terminées avant de soumettre un rapport mensuel.

5.1 Domaines de connaissance

Il y existe un certain nombre de domaines de connaissance avec lesquels le déposant devrait se familiariser :

Domaines clés avec lesquels il faut se familiariser :	Notes/Références
<i>Loi sur le cannabis</i> et son règlement	Des liens peuvent être trouvés sur le site Web de Santé Canada .
Tout arrêté ministériel autorisant le système de suivi du cannabis	Les personnes désignées doivent veiller à la conformité avec tout arrêté autorisant le Système de suivi du cannabis.
Le Système de suivi du cannabis et de demande de licences (SSCDL)	Tous les rapports doivent être soumis par l'intermédiaire du SSCDL. Par conséquent, les personnes désignées devraient savoir se servir du SSCDL. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide de démarrage du SSCDL si vous n'avez pas reçu un exemplaire de celui-ci, ou si vous désirez recevoir une copie, envoyez un courriel à cannabis@canada.ca .

5.2 Mesures précises préalables au rapport

Outre les domaines généraux de connaissances et le fait de garantir que toutes les exigences en matière de rapports peuvent être satisfaites, des activités particulières devraient être menées avant de présenter un rapport mensuel.

5.2.1 La création d'un compte au SSCDL

Tous les rapports doivent d'être soumis par l'intermédiaire du SSCDL. À ce titre, les personnes désignées devraient être enregistrés et savoir se servir du SSCDL.

5.2.2 Obtention de l'accès au SSCDL de niveau redditionnel

Un accès de niveau redditionnel est exigé aux personnes présentant des rapports mensuels. Quant aux autorités provinciales et territoriales désignées, l'accès de niveau redditionnel doit

être demandé directement avec la documentation appropriée. Pour ce faire, veuillez envoyer un courriel à hc.ctls-bi-sscdl-ie.sc@canada.ca. Dans la ligne d'objet, inscrivez « Demande d'accès de niveau redditionnel ». Dans le corps du courriel, veuillez inclure votre nom au complet et la province ou le territoire pour lequel vous présentez un rapport. Un agent vous répondra en demandant de remplir un formulaire de demande d'accès de niveau redditionnel. Une fois que l'information requise est soumise via ce formulaire, un agent vérifiera les renseignements et vous tiendra informé une fois que votre niveau d'accès sera modifié et que vous avez été affecté à une province ou à un territoire. Veuillez noter que les personnes doivent être enregistrées au SSCDL avant de soumettre la demande d'accès de niveau redditionnel.

6.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT

Des rapports individuels doivent être soumis pour chaque emplacement autorisé. Pour ce faire, les personnes désignées ont deux options dans le SSCDL :

- 1) Saisie manuelle ;
- 2) Téléchargement du fichier .csv.

Chaque processus est expliqué ci-dessous.



Conseil :

Un seul fichier .csv peut être téléchargé pour tous les emplacements de distribution et de vente au détail dans une province ou un territoire. Les informations de chaque emplacement doivent figurer sur une ligne de données distincte.

6.1 Option 1 : Saisie manuelle

1. Accéder au SSCDL

The screenshot shows the 'Bienvenue' (Welcome) page of the Cannabis Tracking System. On the left, a sidebar menu lists several options: 'Demande de licence', 'Demandes de licence', 'Licences', 'Production de rapports', 'Rapports de suivi du cannabis' (which is highlighted with a red box), 'Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis', 'Habilitation de sécurité', and 'Demandes d'habilitation de sécurité'. The main content area has two sections: 'Demande de licence' (Request for license) and 'Production de rapports' (Report production). The 'Production de rapports' section contains text about submitting monthly reports as the holder of a provincial, territorial or federal license. A red box highlights the second step in a numbered list: '2. Cliquez sur Rapports de suivi du cannabis.'

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Renseignements généraux



* Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour sauvegarder.

Période de déclaration

* Année
▼

* Mois
▼

3. Choisissez l'**année** et le **mois** de la période d'établissement du rapport.



Ne sélectionnez pas le mois au cours duquel vous présentez le rapport (qui est habituellement le mois suivant la période d'établissement du rapport).

* Province ou territoire

Île-du-Prince-Édouard

* Type

▼

* ID du lieu

* Ville

4. Sélectionnez ce qui suit:

Type : Indiquez si vous faites un rapport pour un détaillant ou d'un établissement de distribution.

ID du lieu : Entrez l'identifiant unique (par exemple, numéro de magasin) associé au détaillant ou au distributeur ci-dessus. **NOTE : la structure n'est pas prescrite, mais recommandée comme étant PT#### (par exemple, PE0001)**

Ville : Entrez le nom de la ville ou de la municipalité où se trouve le détaillant / distributeur. Si aucune ville / municipalité, vous pouvez indiquer le code postal de l'établissement.

Créer

Annuler

5. Cliquez sur **Créer**.

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Renseignements généraux

ID du rapport **RPT-DTUPU8HYVX-2018-09**

* Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse.

Transmission réussie!

Rapport de suivi du cannabis créé avec succès et prêt à être rempli.

Période de déclaration

* Année
2018 ▾

* Mois
09 ▾

* Province ou territoire
Île-du-Prince-Édouard

* Type
Détailleur ▾

* ID du lieu
PE0001

* Ville
Charlottetown

6. Cliquez sur Sauvegarder et passer au suivant.

Sauvegarder et passer au suivant ➔

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Inventaire

ID du rapport : RPT-DTUPU8HYVX-2018-09

Graines Plantes de cannabis Cannabis séché

Inventaire à la date d'ouverture

Inventaire à la date d'ouverture

7. Remplissez tous les champs pour lesquels vous avez des valeurs.

Les valeurs nulles peuvent être laissées vides.

Indiquez l'unité de mesure correcte pour chaque champ tel qu'indiqué à l'annexe 1. Par exemple, les poids doivent être déclarés en kilogrammes et non en grammes.

Les valeurs illogiques généreront un message d'erreur (p. ex., les décimales dans les champs exigeant des nombres entiers). Consultez l'annexe 1 pour les exigences relatives aux champs.

Il est à noter qu'en anglais, les virgules ne devraient pas être utilisées pour séparer les milliers. À titre d'exemple, 9,999.999 devrait simplement s'écrire 9999.999, à défaut de quoi le chiffre sera erronément enregistré comme 9.999.

Il est à noter qu'en français, les virgules doivent être utilisées comme des points décimaux pour les téléversements utilisant le portail français. À titre d'exemple, le chiffre ci-dessus devrait s'écrire 9999,999.

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

Si le processus réussit, vous verrez le message suivant :

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Ventes

ID du rapport : RPT-DTUPU8HYVX-2018-09

Graines Plantes de cannabis Cannabis séché Cannabis frais Huile de cannabis Autre

Graines vendues

Frais non médicinales

P/T	Au distributeur/détaillant	Ventes directement au consommateur (en ligne)	Ventes directement au consommateur (détail)
I.P.-É.			

11. Enregistrez toutes vos ventes de Graines par canal de vente.

Sauvegarder les données pour Graines

12. Cliquez sur Sauvegarder les données pour Graines.

Précédent **Index** **Suivant >**

⚠️ Les commandes en ligne enregistrées par un distributeur ou un détaillant, mais envoyées directement à un consommateur au détail par le titulaire de licence fédérale doivent être enregistrées comme une vente en ligne non médicale par le titulaire de licence fédérale. Le distributeur ou le détaillant ne doit pas enregistrer la vente.

Si le processus réussit, vous verrez le message suivant :

Rapport de suivi du cannabis - Ventes

ID du rapport : RPT-DTUPU8HYVX-2018-09

Transmission réussie!
Section sur les ventes sauvegardée avec succès.

Graines **Plantes de cannabis** Cannabis séché Cannabis frais Huile de cannabis Autre

Graines ventes

Fins non médicales	Au distributeur/détailleur	I.P.-É.
#	#	#

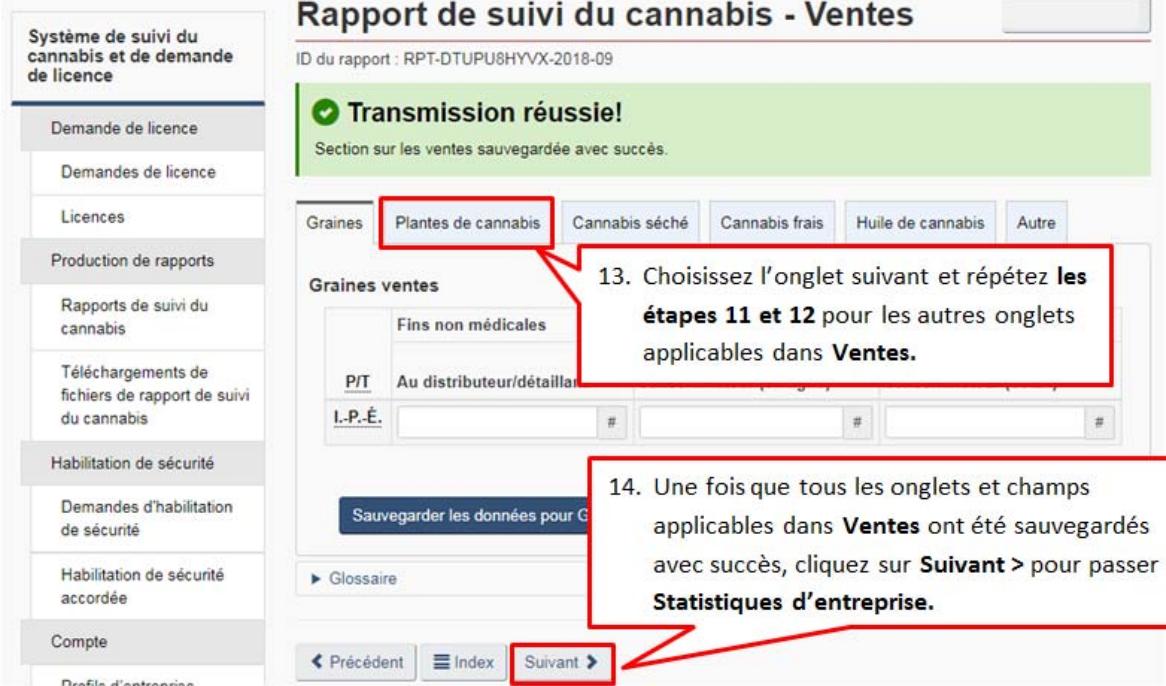
Sauvegarder les données pour G

▶ Glossaire

◀ Précédent Index **Suivant >**

13. Choisissez l'onglet suivant et répétez les étapes 11 et 12 pour les autres onglets applicables dans **Ventes.**

14. Une fois que tous les onglets et champs applicables dans **Ventes ont été sauvegardés avec succès, cliquez sur **Suivant >** pour passer à **Statistiques d'entreprise**.**



L'écran suivant apparaîtra:

Rapport de suivi du cannabis - Statistiques d'entreprise

ID du rapport : RPT-DTUPU8HYVX-2018-09

Employés (à fournir sur base volontaire)

Gestion

Administratif

Ventes

Production

Autre

15. Consignez les renseignements sur les employés.

16. Une fois que tous les onglets dans **Statistiques d'entreprise ont été inscrites, cliquez sur **Sauvegarder et passer au suivant >** pour passer à Soumission.**

(i) Les nombres d'employés sont facultatifs.

15. Consignez les renseignements sur les employés.

16. Sauvegarder et passer au suivant >

(i) Les nombres d'employés sont facultatifs.

L'écran suivant apparaîtra :

Système de suivi du cannabis et de demande de licence

- Demande de licence
- Demandes de licence
- Licences
- Production de rapports
- Rapports de suivi du cannabis
- Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis
- Habilitation de sécurité

Rapport de suivi du cannabis - Soumission

ID du rapport : RPT-DTUPU8HYVX-2018-09

Transmission réussie!

Section sur les statistiques de l'entreprise sauvegardée avec succès.

Attestation

J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte.
J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Soumettre

◀ Précédent ▷ Index

17. Lisez l'**attestation** et, si correcte, cliquez sur **Soumettre** pour remplir le formulaire.

L'écran final apparaîtra :

Système de suivi du cannabis et de demande de licence

- Demande de licence
- Demandes de licence
- Licences
- Production de rapports
- Rapports de suivi du cannabis
- Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis
- Habilitation de sécurité
- Demandes d'habilitation de sécurité
- Habilitation de sécurité accordée
- Compte
- Profils d'entreprise

Rapports de suivi du cannabis

Transmission réussie!

Rapport de suivi du cannabis soumis avec succès.

Ébauches de rapports de suivi du cannabis

+ Nouveau rapport de suivi du cannabis

Affiche 0 à 0 de 0 entrées | Afficher 10 entrées

ID du rapport	Province ou territoire	ID du lieu	Ville	Période de déclaration	Actions
				(AAAA-MM)	

Aucune donnée n'est disponible dans le tableau

Rapports de suivi du cannabis soumis

Affiche 1 à 5 de 5 entrées | Afficher 10 entrées

ID du rapport	Province ou territoire	ID du lieu	Ville	Période de déclaration	Actions
RPT-4WVEB6MQZW-2018-10	Île-du-Prince-Édouard	PE0001	Charlottetown	2018-09	

i Prenez note de l'identification du rapport pour consultation ultérieure.

6.2 Option 2 : Téléchargement du fichier

Un seul fichier .csv peut être téléchargé pour tous les emplacements de distribution et de vente au détail dans une province ou un territoire. Les informations de chaque emplacement doivent figurer sur une **ligne de données distincte**. Les fichiers téléchargés dans le SSCDL **doivent être exactement conformes aux spécifications** prescrites par le système. Consulter l'annexe 1 pour les spécifications de données pour les rapports d'inventaire provinciaux et territoriaux. Assurez-vous de vérifier le site Web pour les mises à jour. Pour télécharger le fichier, suivez les étapes suivantes :

1. Accéder au SSCDL.

Bienvenue

Bienvenue au Système de suivi du cannabis et de demande de licence de Santé Canada; vous pouvez soumettre et gérer votre demande portant sur des activités commerciales en lien avec le cannabis et le chanvre ainsi que produire vos rapports mensuels.

Demande de licence

Demande de licence

Demandes de licence

Demandes de licence

Licences

Licences

Production de rapports

Rapports de suivi du cannabis

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

Production de rapports

Soumettre des données de rapports mensuels en tant que titulaire d'une licence provincial, territorial ou fédéral.

2. Cliquez sur **Téléchargements de fichiers rapports de suivi du cannabis**.

L'écran suivant apparaîtra :

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire.

Attestation
J'affirme avoir l'autorisation.
J'affirme que tous les renseignements sont complets et exacts.

3. Cliquez sur **Parcourir** pour sélectionner un fichier à télécharger de votre ordinateur.

Note : Les différents navigateurs Web peuvent avoir des formats quelque peu différents.

Choose File No file chosen

Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher 10 entrées

Nom du document	Date
PEI test.csv (RPT-CSV-UOBD6GEPNR)	2017-08-02
TestDataPT 2017 02 Aug.csv (RPT-CSV-2PJ2LZDYEV)	2017-08-02

1

4. Une fois que le fichier est sélectionné, cliquez sur l'icône pour télécharger le fichier.

Les rapports présentés apparaissent ici, et ceux-ci ne peuvent pas être consultés à des fins de vérification plus poussée. Veuillez-vous reporter à la section 7.0 pour obtenir des renseignements sur la façon de corriger un rapport soumis.

En cas de réussite, le message suivant apparaîtra :

The screenshot shows a user interface for managing cannabis tracking reports. On the left, a sidebar lists various menu items: Demande de licence, Demandes de licence, Licences, Production de rapports, Rapports de suivi du cannabis, Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis (which is highlighted), Habilitation de sécurité, Demandes d'habilitation de sécurité, Habilitation de sécurité accordée, Compte, Profils d'entreprise, and Fermeture de session.

The main content area has a title "Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis". A note below it says "§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire." Below this, a section titled "Attestation" contains two affirmations: "J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte." and "J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts."

A green box highlights a success message: "Document téléchargé avec succès. Veuillez actualiser la page dans quelques minutes afin de voir les documents téléchargés dans le tableau suivant." This message is enclosed in a red border.

Below this, there is a file upload section with a "Choose File" button and a placeholder "No file chosen".

A table displays download history:

Nom du document	Date du téléchargement
PEI test.csv (RPT-CSV-UOBD6GEPNR)	2019-01-04
TestDataPT 2017 02 Aug.csv (RPT-CSV-2PJ2LZDYEV)	2018-08-14

A blue button labeled "1" is located at the bottom right of the table.

7.0 COMMENT APPORTER DES CORRECTIONS À UN RAPPORT PRÉCÉDEMMENT SOUMIS

Dès qu'un rapport a été soumis, il est impossible de le rouvrir pour y apporter d'autres modifications.

S'il est nécessaire d'apporter une correction à un rapport soumis, envoyez votre demande par courriel à hc.ctls-bi-sscdl-ie.sc@canada.ca et incluez **Rapports SSCDL** à la ligne de mention objet pour s'assurer que votre demande parvienne à la bonne personne. Fournissez le plus de détails possible et incluez l'ID de rapport et le numéro de licence dans le corps du message.

Un agent de Santé Canada vous contactera par téléphone ou par courriel pour discuter de la correction. Il peut apporter des corrections mineures directement dans le système en votre nom. Si des corrections plus substantielles s'imposent et que votre rapport a été soumis manuellement, l'agent peut le rendre accessible dans la section Ébauche de rapports de suivi du cannabis du SSCDL afin que vous puissiez procéder aux corrections nécessaires et soumettre de nouveau le rapport. Toutefois, si des corrections importantes doivent être apportées à un rapport qui a été soumis par téléchargement de fichier, l'agent doit invalider le rapport initial et vous serez alors tenu de présenter un nouveau rapport pour cette période de licence et de rapport en particulier.

Il appartient à l'agent de décider d'effectuer la correction directement ou de rendre accessible le rapport pour une nouvelle soumission. Toutes les corrections ont une piste d'audit en vue d'une vérification ou d'une enquête future au besoin.

8.0 FOIRE AUX QUESTIONS

8.1 Pourquoi seuls les employés détenant un accès de niveau redditionnel peuvent soumettre des rapports mensuels?

Pour minimiser les risques auxquels le système est exposé et garantir la qualité des données, seuls les employés détenant un accès de niveau redditionnel sont autorisés à soumettre des rapports conformément aux exigences en vertu de la Politique sur la sécurité du gouvernement et de sa norme sur l'assurance de l'identité et des justificatifs. Il convient de souligner que les autres employés de votre organisation peuvent préparer le fichier .csv qui sera téléchargé par les employés détenant un accès de niveau redditionnel.

8.2 Comment enregistrer les marchandises en transit?

Au moment de l'établissement des rapports, les marchandises en transit doivent être recensées selon les modalités d'expédition des marchandises, à savoir :

- Point d'expédition FAB. Si l'expédition est désignée comme point d'expédition fret à bord (FAB), le droit de propriété est transféré à l'acheteur dès que le vendeur expédie la commande.
- Destination FAB. Si l'expédition est désignée comme destination fret à bord (FAB), le droit de propriété est transféré à l'acheteur dès que celui-ci reçoit la commande.

8.3 Dois-je enregistrer les ventes aux consommateurs qui ont passé leur commande à partir d'un système provincial ou territorial de vente en ligne mais dont les commandes leur ont été expédiées directement par un titulaire de licence fédérale ?

Les commandes en ligne enregistrées par un distributeur ou un détaillant, mais envoyées directement à un consommateur au détail par le titulaire de licence fédérale doivent être enregistrées comme une vente en ligne non médicale par le titulaire de licence fédérale. Le distributeur ou le détaillant ne doit pas enregistrer la vente.

9.0 À NOTER ÉGALEMENT

En plus de la FAQ, veuillez-vous assurer que vos rapports sont exacts en évitant les erreurs de rapport courantes:

- Les stocks d'ouverture doivent correspondre aux stocks de clôture du mois précédent pour chaque catégorie de produits.
- Il ne devrait jamais y avoir de stocks de clôture négatifs.
- Le volume d'huile de cannabis doit être enregistré comme étant le volume d'huile de cannabis seulement, net de tout emballage ou matériel d'encapsulation. L'unité de mesure est litre.
- Le poids du cannabis doit être indiqué en kilogrammes et non en grammes.

10.0 AIDE ET ASSISTANCE DANS LE CADRE DU SSCDL

Si vous avez des questions au sujet de la soumission de rapports mensuels via le SSCDL, vous pouvez demander de l'assistance en nous envoyant un courriel à l'adresse hc.ctls-bi-sscdl-ie.sc@canada.ca. Veuillez à inscrire **Rapports SSCDL** dans la ligne objet du courriel, pour vous assurer que votre demande est adressée à l'expert en la matière appropriée.

Si votre demande concerne une erreur reçue pendant le processus de soumission, fournissez autant de détails que possible, y compris des captures d'écran et dans le cas d'un téléchargement de fichier, une copie du fichier .csv que vous avez tenté de soumettre.

ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS MENSUELS POUR DISTRIBUTEUR/DÉTAILLANT PROVINCIAL/TERRITORIAL

Un seul fichier .csv peut être téléchargé pour plusieurs sites pour lesquels l'émetteur est l'émetteur de rapport désigné. Les informations de chaque site doivent figurer sur une **ligne de données distincte**.

Colonne	Nom de la colonne	Unité de mesure	Exigences relatives au champ
A	Année visée par le rapport	N ^{bre}	Inscrire les quatre chiffres représentant l'année visée par le rapport
B	Mois visé par le rapport	N ^{bre}	Inscrire les deux chiffres représentant le mois visé par le rapport
C	Détaillant / Distributeur	1 ou 2	Indiquez si le site est un détaillant (1) ou un distributeur (2). Note : Si le site mène des activités de vente au détail et de distribution, identifiez en tant que distributeur.
D	Site	TEXT	Identifiant alphanumérique unique utilisé par l'autorité PT. NOTE: La structure n'est pas prescrite, mais recommandée comme étant PT #####. Par exemple, BC0001
E	Ville	TEXT	Text

INVENTAIRE

F	Final – Graines – Stock d'ouverture	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
G	Final – Graines – Ajout – Acheté/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
H	Final – Graines – Ajout – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
I	Final – Graines – Ajout – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
J	Final – Graines – Réduction – Vendu/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
K	Final – Graines – Réduction – Détruit	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
L	Final – Graines – Réduction – Perdu/Volé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
M	Final – Graines – Réduction – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

N	Final – Graines – Réduction – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
O	Final – Plante de cannabis – Stock d'ouverture	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
P	Final – Plante de cannabis – Ajout – Acheté/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
Q	Final – Plante de cannabis – Ajout – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
R	Final – Plante de cannabis – Ajout – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
S	Final – Plante de cannabis – Réduction – Vendu/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
T	Final – Plante de cannabis – Réduction – Détruit	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
U	Final – Plante de cannabis – Réduction – Perdu/Volé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
V	Final – Plante de cannabis – Réduction – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
W	Final – Plante de cannabis – Réduction – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
X	Final – Cannabis séché – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
Y	Final – Cannabis séché – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
Z	Final – Cannabis séché – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AA	Final – Cannabis séché – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AB	Final – Cannabis séché – Réduction – Vendu/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AC	Final – Cannabis séché – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AD	Final – Cannabis séché – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AE	Final – Cannabis séché – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AF	Final – Cannabis séché – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AG	Final – Autre – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AH	Final – Autre – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AI	Final – Autre – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AJ	Final – Autre – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

AK	Final – Autre – Réduction – Vendu/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AL	Final – Autre – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AM	Final – Autre – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AN	Final – Autre – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AO	Final – Autre – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AP	Final – Huile de cannabis – Stock d'ouverture	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AQ	Final – Huile de cannabis – Ajout – Acheté/Transféré	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AR	Final – Huile de cannabis – Ajout – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AS	Final – Huile de cannabis – Ajout – Autre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AT	Final – Huile de cannabis – Réduction – Vendu/Transféré	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AU	Final – Huile de cannabis – Réduction – Détruit	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AV	Final – Huile de cannabis – Réduction – Perdu/Volé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AW	Final – Huile de cannabis – Réduction – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AX	Final – Huile de cannabis – Réduction – Autre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AY	Final – Cannabis frais – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AZ	Final – Cannabis frais – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BA	Final – Cannabis frais – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BB	Final – Cannabis frais – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BC	Final – Cannabis frais – Réduction – Vendu/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BD	Final – Cannabis frais – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BE	Final – Cannabis frais – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BF	Final – Cannabis frais – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

BG	Final – Cannabis frais – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
VENTES			
BH	Graines –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BI	Graines –non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BJ	Graines –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BK	Plante de cannabis –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BL	Plante de cannabis–non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BM	Plante de cannabis –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
BN	Cannabis séché –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BO	Cannabis séché –non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BP	Cannabis séché –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BQ	Autre –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BR	Autre–non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BS	Autre –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BT	Huile de cannabis –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

BU	Huile de cannabis–non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BV	Huile de cannabis –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BW	Cannabis frais –non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BX	Cannabis frais–non médicales – Directement aux consommateurs – Détaillant	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BY	Cannabis frais –non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

EMPLOYÉS

BZ	Employés de gestion	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
CA	Employés administratifs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
CB	Employés de vente	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
CC	Employés de production	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
CD	Autres employés	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.